

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 09
Suffrages exprimés : 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le 26/12/2017
ID : 031-213101181-20171221-D20171014-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2017/10 du 21 décembre 2017

D. 2017/10-14 – AMENAGEMENT – EP – SDEHG - Boulodrome

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BOSCARIOL Eric, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

Absents : BINET Pascale, DESCHAMP Lydie, MARTINAZZO Estelle.

Pouvoirs : BOSCARIOL Eric à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, RIBOUCHON Thomas à FORTIER J-Claude, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à CONSTANS Loïc.

Les conseillers ont été convoqués le 15 décembre 2017, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV du 09/11/17, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 06 octobre 2016 concernant la rénovation de l'éclairage public et l'extension au niveau du Boulodrome, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- * 1^{ère} tranche - Extension éclairage public et rénovation de l'ancien boulodrome :
- Dépose des 7 poteaux béton existants, des 8 projecteurs 400 W et du câble aérien.
 - Depuis le bâtiment, reprise du câble existant, pose d'un DDA pour protection et extension souterraine en câble 3G6² d'environ 60m.
 - Pour l'ancien boulodrome, fourniture et pose de 2 mâts de 8m équipés chacun de 2 projecteurs à LED 274W.
 - Pour le nouveau boulodrome : extension souterraine sous fourreaux existant d'environ 40m et fourniture et pose d'un mât de 12 m équipé de 4 projecteurs à LED 274W et fourniture des 3 massifs en attente.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calcule comme suit :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG) | 4 764 € |
| <input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat | 12 100 € |
| <input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 13 386 € |
| Total | 30 250 € |

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le 26/12/17



ID : 031-213101181-20171221-D20171014-DE

Le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil

Approuve l'Avant-Projet Sommaire,
Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Mme CALVET a voté CONTRE.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2017
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

